

# Note de Synthèse sur l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences en MPR

Comité Scientifique de la SOFMER  
Mercredi 18/3/2020, 18h00

Le contexte épidémique impose la mise en place d'organisations spécifiques dans les services/établissements de SSR en général, et de MPR en particulier.

Cette note circonstanciée est amenée à évoluer très rapidement dans le temps.

Sur la base des mesures mises en place dans les villes les plus impactées, les recommandations suivantes sont proposées par le comité scientifique de la SOFMER :

## Priorisation des modes de prise en charge

En fonction de l'urgence épidémique :

- Les activités de consultation externes doivent être annulées dès le début de l'épidémie, avec la mise en place rapide de téléconsultations si possible
- Les activités d'hospitalisation de jour doivent être annulées dès que le risque épidémique devient élevé, avec la mise en place de stratégies de télé-rééducation à domicile ou de suivi téléphonique hebdomadaire des programmes d'auto rééducation à domicile par les paramédicaux de rééducation (kinés, ergo et orthophonistes)
- Les activités en hospitalisation complète doivent être privilégiées. Si possible, la capacité de ces secteurs doit être augmentée pour absorber le flux de patients prévisibles

## Reconfiguration des unités d'accueil

En fonction de l'urgence épidémique :

- Lorsque les conditions architecturales le permettent, les patients COVID+ doivent être regroupés dans le même secteur géographique, lorsque l'épidémie est encore peu importante. L'expérience montre que très rapidement il devient illusoire de maintenir ces consignes du fait de l'augmentation très importante du nombre de patients COVID+.
- Lorsque les conditions architecturales le permettent, les patients doivent être en chambre particulière (indispensable si COVID+)
- Lorsque l'activité existe dans l'établissement, il faut prévoir une augmentation de la capacité d'accueil en SRPR ou en Unité d'éveil pour fluidifier les sorties de réanimation

## Priorisation des activités

En fonction de l'urgence épidémique et du contexte locorégional

- Déprogrammation des séjours non urgents pour des patients venant du domicile ou du médico-social dès le début de l'épidémie
- Fluidification de toutes les filières de soin en mettant en place une procédure accélérée d'orientation des patients sur la base d'une évaluation médicale

- Accueil en priorité de patients relevant de soins en SSR spécialisés au sortir des services de MCO
- Accueil de patients relevant de soins en SSR polyvalent, y compris sur des lits de SSR spécialisé, lorsque les services de MCO sont sous tension

## Plateau techniques de rééducation (PTR)

En fonction de l'urgence épidémique et du contexte locorégional

- Fermeture des balnéothérapies et arrêt des activités de groupe dès le début de l'épidémie
- Mesures de protection adaptées selon recommandations locales et en fonction de la situation clinique des patients
- Fermeture complète du plateau technique si risque épidémique très élevé, à pondérer en fonction du contexte architectural et médico-rééducatif: éloignement du PTR des secteurs de soin, taille des salles de rééducation, densité de patients et de personnels dans les locaux, typologie des patients pris en charge

## Gestion des ressources humaines:

- Respect des congés des personnels et des périodes de repos, sauf situation épidémique très grave
- Annulation des staffs et des réunions qui doivent très rapidement être transformées en réunions téléphoniques
- Mesures de protection adaptées au cas par cas
- Communication adaptée à la situation
  - Dans le contenu : informations répétées, précises et circonstanciées
  - Dans la forme : réunions téléphoniques régulières, documents écrits datés et signés, affichage dans les unités
- Disponibilité et cohésion de l'encadrement: cette mesure est particulièrement nécessaire en SSR où les catégories professionnelles qui se côtoient sont nombreuses
- Cellule de soutien psychologique à envisager lorsque la situation devient très difficile
- Formation rapide et anticipée aux évolutions des pathologies: formations au COVID et aux mesures d'hygiène, formation à la kinésithérapie respiratoire pour les agents qui ne sont pas dans des services de réanimation pour anticiper les redéploiements de personnels